



DÉPARTEMENT  
DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 3  
Membres votants : 13

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 2024

Le vingt-six août deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 20 août 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoit ROSSIGNOL, Lucie HARREAU

Absents : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Lucie Harreau), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Florent Cholât), Hubert COLLAUVET (donne pouvoir à Sarah Afendikow), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

### DEL2024\_053 : Personnel – Création de postes permanents

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de pérenniser deux postes d'animation en augmenter la durée hebdomadaire de travail (de 20h à 28h/semaine annualisées) ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 4 juin 2024 ;

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet de 28h00, à compter 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Maire



Hervé ALOTTO  
Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 30 AOUT 2024  
Publié le : 30 AOUT 2024